

DÉCISION DU MAIRE

N° 2025-036

Approuvant la signature d'un contrat d'accueil en résidence avec la société Little Bros

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDERANT que la ville de Marcoussis souhaite encourager la diffusion artistique sur son territoire en accueillant des artistes, des associations et des compagnies sur la saison culturelle 2024-2025 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer un contrat pour matérialiser ces échanges ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

Il est conclu un contrat avec la société LITTLE BROS sise 19 rue Simart – 75018 Paris et la ville de MARCOUSSIS.

ARTICLE 2

Le présent contrat a pour objet de fixer un cadre de coopération entre les parties pour l'accueil en résidence du spectacle MON COTE WERTHEIMER, seule en scène de Chloé Oliveres, du lundi 24 février 2025 au vendredi 28 février 2025, au Studio théâtre du parc des Célestins à Marcoussis.

ARTICLE 3

Le présent contrat engage la ville à prendre en charge le règlement de l'hébergement de l'artiste et les repas dont le montant est inscrit au budget 2025 de la ville.

ARTICLE 4

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le comptable public.

ARTICLE 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 10/02/2025

Le Maire,
Olivier THOMAS

